Département du Var
Arrondissement de Draguignan

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le 10/03/2017
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_028-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

C_2017_028

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 02 MARS 2017

L'an deux mille dix sept, le deux mars à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation Economique et Touristique

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	59

Objet de la délibération:
Parc logistique des Bréguières - Attribution d'une subvention à l'Association Syndicale Libre et convention de partenariat 2017-2019

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Raymond BORIO, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Alain CAYMARIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Marie-Christine GUIOL, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Florence LEROUX, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Daniel MARIA pouvoir à Raymond GRAS, Fabien MATRAS pouvoir à Alain PARLANTI, Nicole FANELLI pouvoir à Serge BALDECCHI, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Alain BOUCHER pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Stéphan CERET pouvoir à Christine NICCOLETTI, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Richard STRAMBIO, Alain HAINAUT pouvoir à Sylvie FRANCIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Sylvain SENES, Grégory LOEW pouvoir à Frédéric MARCEL, Christine PREMOSELLI pouvoir à Sophie DUFOUR, Laure REIG pouvoir à Georges ROUVIER

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Gilbert BOUZEREAU, Bernard CHARDES, Sandrine MARY-BOUZEREAU, Thierry PESCE, David SONNEVILLE, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

RAPPORTEUR : Monsieur Alain PARLANTI

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le 10/03/2017
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_028-DE

Au titre de sa compétence économique obligatoire, la Communauté d'Agglomération Dracénoise (CAD) a confié en 2006 l'aménagement du Parc logistique des Bréguières à l'aménageur LODRAC et signé un traité de concession qui s'achèvera le 30 juin 2018.

Outre son montage juridique innovant, le Parc logistique des Bréguières incarne une nouvelle génération de parc d'activités conjuguant développement économique et respect de l'environnement. La preuve en est que le Parc des Bréguières dans sa totalité est certifié ISO 14 001 depuis 2009. Aussi, de nombreuses actions en faveur de l'environnement ont d'ores-et-déjà vu le jour et l'Association Syndicale Libre (ASL) du Parc logistique des Bréguières entend poursuivre son travail de gestion et d'animation auprès de ses copropriétaires.

Dans ce contexte, l'ASL a sollicité le soutien financier de la Communauté d'Agglomération Dracénoise pour l'implantation d'un rucher didactique d'une dizaine de ruches sur le Parc des Bréguières. Il s'agit en effet de sensibiliser les visiteurs, les écoles ou les usagers à la protection de l'environnement et de développer des bio-indicateurs de la « bonne santé » de notre environnement.

Il est donc proposé d'attribuer à l'ASL une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000€. Les principales contreparties, précisées dans la convention de partenariat 2017-2019 jointe à la présente délibération, sont que l'ASL s'engage à un minimum de 5 à 6 animations par an à destination des publics scolaires de la Dracénie. Elle s'engage également à faire figurer le logo de la Communauté d'Agglomération Dracénoise sur tous ses supports de communication et à lui transmettre annuellement le bilan du fonctionnement et de l'animation dudit équipement.
Sont également précisées dans cette même convention la durée et les modalités de résiliation de celle-ci.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Développement économique et numérique réunie le 30 janvier 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

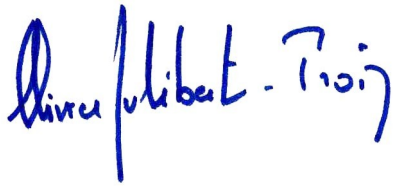
- autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat 2017-2019 entre la Communauté d'Agglomération Dracénoise et l'Association Syndicale Libre du Parc logistique des Bréguières, ainsi que tout document y afférant,
- approuver le versement d'une subvention de fonctionnement à l'Association Syndicale Libre du Parc logistique des Bréguières d'un montant de 2 000 € au titre de l'année 2017 (imputation budgétaire : 6574.908).

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le jeudi 02 mars 2017

Olivier AUDIBERT-TROIN





Président
Député du Var

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.